



Conditions générales de vente - Nos marchandises voyagent aux frais, risques et périls du destinataire qui exerce son recours contre le transporteur en cas d'avarie, manquant ou retard. Tout différend sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nantes. La présente facture est régie par les conditions générales de vente de la société Algam communiquées au client.

2 rue de Milan  
 Parc d'activité des petites landes  
 44484 THOUARE sur LOIRE Cedex  
 FRANCE  
 Tél. +33 2 40 18 37 00  
 Fax +33 2 40 18 37 09  
 Site: www.algam.net

Délai de paiement - Escompte et règlement anticipé: se référer à nos conditions générales de vente. Seule la TVA sur le prix effectivement payé ouvre droit à la déduction. Non-paiement à la date prescrite: conformément à l'article L 441-10 II du Code de Commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est fixé à 6%. Clause pénale: les sommes exigibles (principal, intérêt et frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€. En outre, tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans autres formalités au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article D441-5 du code du commerce). Une indemnisation complémentaire pourra être demandée par ALGAM si les frais réels de recouvrement sont supérieurs à ce montant.  
 Clause de réserve de propriété - Nous conservons la propriété des biens jusqu'à leur paiement intégral et effectif, en principal et accessoires, nonobstant le transfert à l'acheteur des risques afférents aux biens acquis dès leur livraison. (Art. 624-16 du Code de Commerce). La vente des produits objets de la présente facture est par ailleurs assujettie aux conditions générales de vente de notre société.

MX EVENEMENTS  
 2 RUE DE LA NOUE GUIMANTE  
 VALA PARC ACTICLUB ZI LA COURTILLIERE  
 BAT 4  
 77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES  
 FRANCE

# Facture

Date	Numéro pièce	Client	N° TVA intra.	Références
06/11/2020	1805199	COO13038		Votre référence SAV N° 56029 Votre pièce

Vos factures, échéanciers et récapitulatifs sont téléchargeables sur [www.algam.net](http://www.algam.net)

Page 1/2

Référence	Désignation	Qté	Prix brut	Remise	Prix unitaire	Montant	T	E
Livraison n° 76426653 du 03/11/2020	MX EVENEMENTS 77400 SAINT THIBAUT DES V			SAV N° 56029				
Commande n° 73216147 du 29/10/2020 / Votre pièce				/ Votre référence SAV N° 56029				
Livraison n° 1	SAV N° 56029 / Retour N° 248379 SAV concernant l'article SSR UR2-58-L3E N° de série 1NA0385880							
SSR UR2-58-L3E	Reexpédition de : EMETTEUR MAIN CAPSULE SM58 Quantité Numéro de série / lot 1 00	1		100,00				1 F
WSSH MO	1/4 d'heure main d'oeuvre SHURE Remplacement inter	2	14,000		14,000	28,00		1
WSSH 55A8149	SAV / Shure / PIÈCES DÉTACHÉES / CONTRÔLE / RÉGLAGE / Interrupteur / Inter On-Off SPST (UR2)	1	15,000		15,000	15,00		1
ZFR0004	Frais de port SAV	1	12,500		12,500	12,50		1
Livraison n° 76429229 du 06/11/2020	MX EVENEMENTS 77400 SAINT THIBAUT DES V			SAV N° 54169				
Commande n° 73178390 du 24/08/2020 / Votre pièce				/ Votre référence SAV N° 54169				
Livraison n° 1	SAV N° 54169 / Retour N° 244828 SAV concernant l'article SSX RPW184							
WSSH MO	1/4 d'heure main d'oeuvre SHURE	1	14,000	100,00				1
Sous-total						55,50		
Total HT % esc. Escompte								
						Net à payer		



2 rue de Milan  
 Parc d'activité des petites landes  
 44484 THOUARE sur LOIRE Cedex  
 FRANCE  
 Tél. +33 2 40 18 37 00  
 Fax +33 2 40 18 37 09  
 Site: www.algam.net

Conditions générales de vente - Nos marchandises voyagent aux frais, risques et périls du destinataire qui exerce son recours contre le transporteur en cas d'avarie, manquant ou retard. Tout différend sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nantes. La présente facture est régie par les conditions générales de vente de la société Algam communiquées au client.  
 Délai de paiement - Escompte et règlement anticipé: se référer à nos conditions générales de vente. Seule la TVA sur le prix effectivement payé ouvre droit à la déduction. Non-paiement à la date prescrite: conformément à l'article L 441-10 II du Code de Commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est fixé à 6%. Clause pénale: les sommes exigibles (principal, intérêt et frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€. En outre, tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans autres formalités au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article D441-5 du code du commerce). Une indemnisation complémentaire pourra être demandée par ALGAM si les frais réels de recouvrement sont supérieurs à ce montant.  
 Clause de réserve de propriété - Nous conservons la propriété des biens jusqu'à leur paiement intégral et effectif, en principal et accessoires, nonobstant le transfert à l'acheteur des risques afférents aux biens acquis dès leur livraison. (Art. 624-16 du Code de Commerce). La vente des produits objets de la présente facture est par ailleurs assujettie aux conditions générales de vente de notre société.

MX EVENEMENTS  
 2 RUE DE LA NOUE GUIMANTE  
 VALA PARC ACTICLUB ZI LA COURTILLIERE  
 BAT 4  
 77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES  
 FRANCE

# Facture

Date	Numéro pièce	Client	N° TVA intra.	Références
06/11/2020	1805199	COO13038		Votre référence SAV N° 56029 Votre pièce

Vos factures, échéanciers et récapitulatifs sont téléchargeables sur [www.algam.net](http://www.algam.net)

Page 2/2

Référence	Désignation	Qté	Prix brut	Remise	Prix unitaire	Montant	T	E
ZFR0004	Mauvaise qualité de son ECHANGE STOCK AF  Frais de port SAV	1	12,500	100,00				1
Total HT % esc. Escompte			Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C		
55,50		1	55,50	20,00	11,10	***** 66,60 EUR		
		2		20,00		Net à payer		
		3		5,50				
		4		7,00		66,60		
		5		2,10				

### Echéancier

LCR non accept. 30 jours Date Fac

06/12/20

Conformément à l'article L.441-10II du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités est fixé à 3 fois le taux d'intérêt légal. Clause pénale : les sommes exigibles (principal, intérêts, frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€.